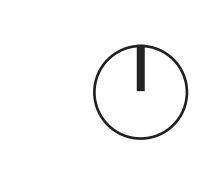


PLAN D'AMENAGEMENT COMMUNAL


Plan d'ensemble

ECHELLE 1:5'000



Auteur du plan	urbaplans 100 rue de la Gare 2001 Neuchâtel	Signature	Au nom du Conseil communal Le/La président(e) Le/La secrétaire
Préavis	Neuchâtel, le 5 avril 2011	Adoption	Lignières, le 24 juillet 1997 et le Neuchâtel, le 12 juillet 1999 et le Lignières, le 24 février 2000 et le
Mise à l'enquête publique	du 3 mars 2000 au 28 mars 2000 et du Au nom du Conseil communal Le/La président(e) Le/La secrétaire	Approbation	Au nom du Conseil général Le/La président(e) Le/La secrétaire
Sauction	Lignières, le Neuchâtel, le Neuchâtel, le Au nom du Conseil d'Etat Le/La président(e) Le/La chancelière	Sanction	Neuchâtel, le Neuchâtel, le Le/La chancelière

LEGENDE	
	secteur modifié suite à l'enquête publique du 3 mars au 28 mars 2000
	modifications mineures du plan, conformément à l'article 95 al. 2 LCAT, résultant du traitement des oppositions
NIVEAU CANTONAL	
	Urbanisation ZU1 zone d'urbanisation 1 (décret de 1966)
	Protection naturelle et paysagère ZP1 zone à protéger 1 ZPF zone de préservation et de forêt (décret de 1966) RNV réserve naturelle de la Combe-Bissie (arrêté de 1976) B biotope (n°21)
NIVEAU COMMUNAL	
	Urbanisation ZU2 zone d'urbanisation 2 ZA zone agricole
	Protection naturelle et paysagère ZP2 zone à protéger 2 (ZP2.1 à 13)
	Protection des captages d'eau S1 zone de protection de captage S1 S2 zone de protection captage S2 S3 zone de protection captage S3
INFORMATIONS INDICATIVES	
	PTIR périmètre de tir
	SDA3 terres labourables catégorie 3
	PA périmètre de site archéologique
	IFP inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale
	points de vue
	monuments culturels (Bomes de Franc-Alexis)
	limite communale
	limite cantonale
	forêt
	bâtiment existant / projeté
	OP1 (M) objet naturel protégé 1
	OP1 (M) tronc
	OP1 (B) bosquet
	OP1 (D) doline
	OP1 (MPS) mur de pierres sèches
	OP1 (SE) surface eau
	blocs ératiques



Modifications mineures du plan, conformément à l'article 95 al. 2 LCAT, résultant du traitement des oppositions du :
> 22 juillet 2011 et retirée le 30 novembre 2011
(périmètre ZP2.1 : biens-fonds 199 et 200)
> 16 août 2011 et retirée le 24 novembre 2011
(périmètre ZP2.6 : biens-fonds 201, 444 et 449)

Canton de Neuchâtel
Commune de Lignières



PLAN D'AMENAGEMENT COMMUNAL

Plan d'ensemble



ECHELLE 1:5'000

0 250m

1 Auteur du plan

urbaplan

rue du seyon 10 - cp 3211
2001 neuchâtel

Neuchâtel, le 5 avril 2011

2 Signature

Au nom du Conseil communal
Le/La président/e

Le/La secrétaire

Lignières, le 23 juillet 1997 et le 13 AVR. 2011

3 Préavis

Le/La conseiller/ère d'Etat chef/fe du
Département de la gestion du territoire

Neuchâtel, le 12 juillet 1999 et le 20 AVR. 2011

4 Adoption

Par arrêté de ce jour

Au nom du Conseil général
Le/La président/e

Le/La secrétaire

Lignières, le 24 février 2000 et le 29 AVR. 11

5 Mise à l'enquête publique

du 3 mars 2000 au 28 mars 2000
et du 24.6.11 au 29.8.11

Au nom du Conseil communal
Le/La président/e

Le/La secrétaire

Lignières, le 13 AVR. 2012

6 Approbation

Par arrêté de ce jour

Au nom du Conseil d'Etat
Le/La président/e

Le/La chancelier/ère

Neuchâtel, le 18 AVR. 2012



7 Sanction

Par arrêté de ce jour

Au nom du Conseil d'Etat
Le/La président/e

Neuchâtel, le 18 AVR. 2012

Le/La chancelier/ère

Avril 2011

1051-plan ensemble 5000-110405-AGI-gs

urbaplan